

La démarche environnementale : des appels d'offres à portée de clic¹

Maurice Manceau

Point P

Carnets de chantiers

13/15, rue Germaine Tailleferre

75940 Paris CEDEX 19

La préoccupation environnementale devient un item à part entière dans les appels d'offres. Pour répondre concrètement à une notion encore floue, Point P. et Greenaffair ont créé un CD-Rom² qui comporte 6 étapes pour réaliser un chantier à faibles nuisances.

La démarche environnementale n'a de sens que par la somme des efforts réalisés par chacun des acteurs. Elle implique donc tous les niveaux, depuis le concepteur d'une opération jusqu'au compagnon sur le chantier. Cependant, si chacun adhère à cet état d'esprit, il est parfois difficile à réaliser concrètement.

Des mesures concrètes

Bien que chaque chantier soit unique, il existe des méthodes valables dans tous les contextes pour appliquer une démarche environnementale. Ce CD-Rom² les explicite à travers des mesures concrètes, à prendre avant et pendant le chantier. D'abord le repérage, avant le démarrage du chantier, permet de déterminer la sensibilité des riverains aux nuisances. Ensuite, le plan de réduction des nuisances est établi en fonction des priorités définies lors du repérage. Pendant le chantier, le traditionnel plan d'installation comporte également un aspect environnemental avec des consignes écrites portées à la

Objectif : Établir un plan de réduction des nuisances

Mode opératoire : Récapitulatif fonctionnel par lot

Le recensement des nuisances est réalisé dans un ordre chronologique de réalisation du chantier et par lot (installation du chantier, VRD, fondation, gros œuvre...)

Pour chaque lot, un tableau croise les actions avec les nuisances. A chaque intersection, la source de nuisance est décrite précisément. Elle est accompagnée de fiches de propositions de réduction de la nuisance. La liste des solutions n'est pas limitative. Certaines solutions spécifiques peuvent être envisagées. Elles sont décrites très précisément afin de vérifier leur faisabilité et les faire respecter. Des extraits de la réglementation permettent de se remémorer le contexte réglementaire.

Résultats : Les mesures à mettre en œuvre

Une fois la grille établie, toutes mesures envisageables sont clairement définies. Il reste alors à les faire connaître et les indiquer sur le plan d'installation du chantier pour les faire respecter.

La HQE® (Haute qualité environnementale), référence en matière de maîtrise de l'impact sur l'environnement, a défini 14 cibles divisées en 4 secteurs (éco-construction, éco-gestion, confort et santé) visant les différents acteurs. La cible 3 «Chantier à faibles nuisances» concerne directement l'entreprise. Elle traite de la gestion des déchets par tri sélectif (aire de stockage, enlèvement...) et de la réduction des nuisances engendrées par le chantier (bruit, poussière, circulation d'engins...) tant pour les riverains que pour les employés.

connaissance de tous. Demandé systématiquement le plan de gestion des déchets comporte quelques astuces permettant d'un réduire les coûts.

Enfin, les plans de communication pour les riverains et le livret d'accueil pour les employés visent à faciliter les relations et à sensibiliser tous les acteurs du chantier à la nécessité d'en respecter les consignes. Chaque étape du CD-Rom² est illustrée par des mesures prises lors d'un véritable chantier.

¹ - Cet article est tiré de la revue Carnet de chantiers

² - Ce CD-Rom est disponible auprès de Groupe Point P Carnets de chantiers